



12, impasse Mas - 31000 Toulouse
tél. 05.61.99.20.77 fax. 05.61.62.75.66 courrier@snpst.org

SUICIDES AU TRAVAIL : NON A LA VIOLATION DU SECRET MEDICAL

COMMUNIQUE DE PRESSE

C'est avec consternation que le Syndicat National des Professionnels de la Santé au Travail (SNPST) a appris, par l'édition du dimanche 8 novembre 2009 du journal « Le Monde », que le cabinet Technologia aurait conduit trois autopsies psychologiques de salariés de Renault qui se sont suicidés au Technocentre de Guyancourt (Yvelines).

Ces autopsies psychologiques auraient été conduites par un médecin psychiatre sans aucun respect de la dignité des personnes (défunts et famille) et au mépris du secret médical. D'après nos informations, le médecin aurait rédigé un rapport d'autopsie nominatif des trois personnes suicidées. Ce rapport aurait été présenté oralement aux membres du CHSCT du Technocentre et aurait été communiqué à la direction de Technologia. Ce non respect de la confidentialité d'éléments intimes sur la vie des défunts - portés à la connaissance d'une personne se prévalant de sa qualité de psychiatre - qui relèvent du secret médical paraît être une pratique courante de Technologia.

Le SNPST tient à affirmer solennellement son attachement aux principes éthiques édictés par la Commission Internationale de Santé au Travail et au Code de Déontologie médicale. C'est pourquoi le SNPST a saisi le Conseil National de l'Ordre des Médecins et le Ministre du Travail afin que des enquêtes soient diligentées et que, le cas échéant, des sanctions soient prises à l'égard de ceux qui auraient failli à leurs devoirs de professionnels de la santé au travail.

Le SNPST tient à rappeler qu'il avait, dès 2007, émis les mêmes réserves lors de la mise en place des cellules d'écoute à France Telecom et que, depuis, il n'a eu cesse de dénoncer les pratiques peu soucieuses des fondements éthiques des professionnels de la santé au travail et de la déontologie médicale.

En l'absence de réponses rapides et concrètes, le SNPST se réserve le droit de recourir aux juridictions compétentes afin de mettre un terme aux pratiques qui déshonorent nos professions.

Toulouse, le 12 novembre 2009

Contact presse :

Mireille Chevalier 06 70 24 76 53